

ASSEMBLÉE NATIONALE

FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT DES COUPLES CONFRONTÉS À UNE FAUSSE
COUCHE - (N° 912)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 52

présenté par
Mme Maud Petit

à l'amendement n° 48 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 1ER A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.